

## MEURTHE-ET-MOSELLE

# Routes départementales : sont-elles assez déneigées ?

Suite aux récents épisodes neigeux, un court mais instructif débat sur la question du déneigement des routes départementales a eu lieu ce lundi 13 décembre lors de la session du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, à Nancy, qui doit voter son budget 2022 d'ici jeudi.

**C'**est un vieux sujet, mais la question est de saison.

Le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle a ouvert sa dernière session de l'année 2021 ce lundi 13 décembre, à Nancy, avec pour objectif de voter d'ici jeudi matin son budget 2022 (près d'un milliard d'euros au total).

Mais avant de parler gros sous, il a été question d'or blanc et du déneigement des routes gérées par le Département, lors de questions dites « d'actualité ».

La petite attaque est venue du conseiller Thibault Bazin, élu du canton de Lunéville-2, membre du groupe de l'Union de la droite et du centre (dix-huit élu-e-s).

« Les deux récents épisodes neigeux rappellent combien l'absence de viabilité hivernale isole certains. Dans le Lunévillois, il y a dix véhicules de déneigement seulement. J'ai trois propositions : permettre à l'ensemble des communes de faire ce déneigement via une convention avec le Département ; mieux compenser les communes qui assurent le service et envisager un partenariat direct avec des agri-



Le réseau routier départemental représente près de 3200km et chaque portion est classée selon son importance. Photo ER/Alexandre MARCHI

culteurs ou des professionnels », a énoncé Thibault Bazin.

## 3 200 kilomètres de route gérés

Audrey Bardot, vice-présidente du Département aux infrastructures et aux mobilités, a répondu à ces demandes.

Elle a d'emblée rappelé que le conseil départemental gère 3 200 kilomètres de route en Meurthe-et-Moselle.

Ces routes sont classées en trois catégories : le réseau « structurant », le réseau « principal » et le réseau « local ». À chacun de ces réseaux, une organisation d'intervention de déneigement.

« Concernant la viabilité hivernale, nous privilégions d'abord les interventions sur le réseau structurant et sur le réseau principal », a dit Audrey Bardot.

Avant de préciser : « Ces inter-

ventions sont, elles, classées en quatre niveaux de service. Sur le réseau structurant, les actions sont de niveau 1. Elles sont prioritaires et ont lieu 24 h/24. Sur le réseau principal, les interventions de niveau 2 sont prioritaires de 4 h à 21 h 30. Sur le réseau local traité (plus de 1 000 km), ce sont des interventions de niveau 3, elles ne sont pas prioritaires. Et elles ont lieu entre 8 h et 16 h en semaine. Hors conditions extrêmes. Enfin, 15 % du réseau est classé niveau 4 et n'est pas traité durant l'hiver. Chaque commune doit voir au moins une route traitée. »

« Compte tenu de la transition écologique, une grande partie de nos concitoyens ont de toute façon compris qu'il fallait apprendre à composer avec les éléments naturels », conclut la vice-présidente.

Mickaël DEMAUX